

**Bruxelles Urbanisme et Patrimoine**

Direction de l'Urbanisme

**Monsieur Thibaut Jossart**

**Directeur**

Mont des Arts, 10-13

B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 18/12/2025

N/Réf. : **MSJ70007\_752\_PU**

Gest. : **MB/NP**

NOVA : **12/PFD/2006109**

Corr DU: **Nicolas PAUWELS**  
**Albertine FOLLY**

**MOLENBEEK-SAINT-JEAN.** boulevard du Jubilé 62 et 66, boulevard Léopold II 95 et 97, chaussée de Gand 22 à 32, 35 à 39A, chaussée de Ninove 40 à 44, 49, 51, 142, 144, 148 et 181, rue de Birmingham 41 et 49, rue du Chœur 67, 69 et 70, rue du Cheval Noir 9, rue du Comte de Flandre 1 et 3, rue Delaunoy 12, 25, 27, 50 et 111, rue Doyen Fierens 41, rue Fernand Brunfaut 2 à 10, rue de l'Intendant 187 et 246B, rue des Mariniers 5 et 7, rue de Mexico 32, 35 et 37, rue Ransfort 100, rue de Ribaucourt 23 et 25, rue Vandernoot 41 et 70, rue des Quatre-Vents 106 et 108, square des Libérateurs 1 et 2  
(= Chaussée de Gand 22-32 + Rue du Comte de Flandre 1 en ZP de l'Ancien dépôt de la manufacture de tabac AJJA et de l'Hôtel communal de Molenbeek-Saint-Jean)

**PERMIS D'URBANISME:** Régulariser la pose de câbles aériens de fibre optique (télécommunication) de façades à façades

Demande de BUP – DU du 04/12/2025

**Avis de la CRMS**

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 04/12/2025, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 17/12/2025, concernant la demande sous rubrique.



Schéma d'implantation des câbles à la Chaussée de Gand (image extraite du dossier)



Vers la chaussée de Gand et des câbles en place (image extraite du dossier)



Vue de l'angle à la chaussée de Gand et de l'Hôtel communal classé (photo ©Google Street View)

Les installations n'ont pas d'impact sur les perspectives vers et depuis la maison communale de Molenbeek ni vers l'ancien dépôt de la manufacture de tabac AJJA. De manière générale, la CRMS demande de veiller à une pose soignée de ce type de câblage et des dispositifs qui y sont liés (localisation des câbles à des endroits peu visibles, teinte des boîtiers...). Elle s'interroge par ailleurs sur la présence de câbles traversant la voirie à certains endroits (notamment à hauteur de la chaussée de Gand n°s 37 et 33), ce qui ne contribue pas à la qualité du paysage urbain.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

  
A. AUTENNE  
Secrétaire

  
S. VAN ACKER  
Président

c.c.: [lieirens@urban.brussels](mailto:lieirens@urban.brussels) ; [protection@urban.brussels](mailto:protection@urban.brussels) ; [avis.advies@urban.brussels](mailto:avis.advies@urban.brussels) ; [crms@urban.brussels](mailto:crms@urban.brussels)